

Position des Emplacements Réservés
(zoom sans échelle)

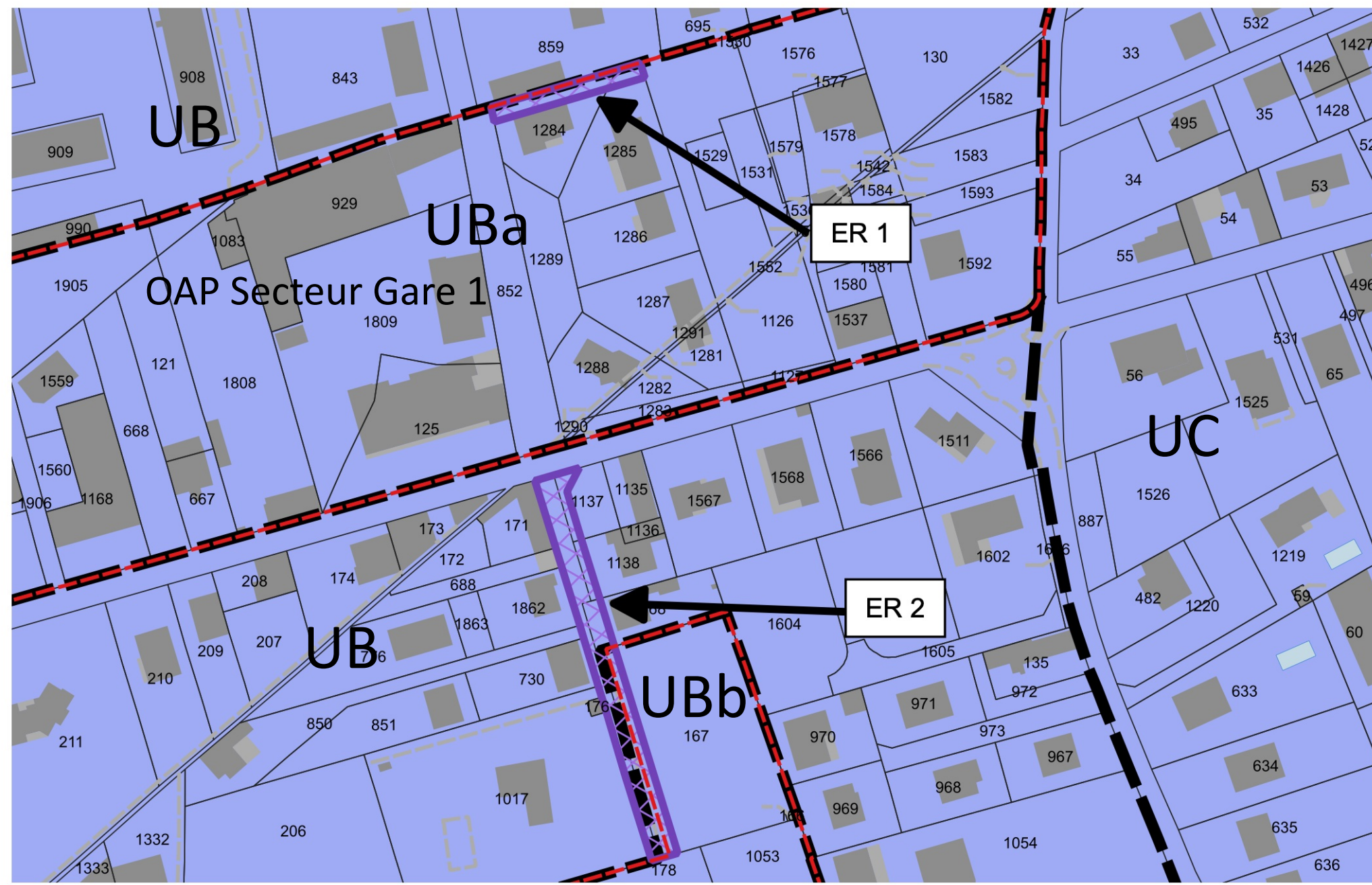


Tableau des emplacements réservés			
N°	Destination	Largeur - Surface indicative	Bénéficiaire
ER1	Élargissement de l'impasse des Claires	7m - 400 m²	Commune
ER2	Aménagement d'un mode doux	4m - 160 m²	Commune

N°	Parcelles
ER1	B 167, B 168, B 1137, B 1138
ER2	B 1284, B 1285

Légende :

Zones Urbaines :

- UA - Zone Urbaine Centrale (UAa est un sous-secteur de UA, commerce limité à l'évolution de l'existant)
- UB - Zone de Centralité élargie (UBa et UBb sont des sous-secteurs de UB)
- UC - Zone Urbaine à Dominante Pavillonnaire
- UI - Zone Urbaine d'Activités Économiques (Uia à Uih sont des sous-secteurs de UI)
- US - Station d'épuration
- UT - Voies, Aires et Installations de l'A7 et de la RN7
- UV - Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Zones À Urbaniser :

- 1AU - Zone À Urbaniser Ouverte - Habitation
- 1AUI - Zone À Urbaniser Ouverte - Axe 7 ZAD 1 (OAP)
- 2AUI - Zones À Urbaniser Fermée - Axe 7 ZAD 2

Zones Agricoles :

- A - Zone Agricole (Ah et Aco sont des sous-secteurs de A)

Zones Naturelles :

- N - Zone Naturelle (NI, Nco, Nzh, Np et Neq sont des sous-secteurs de N)
- NI Nco Nzh Np Neq

Autres :

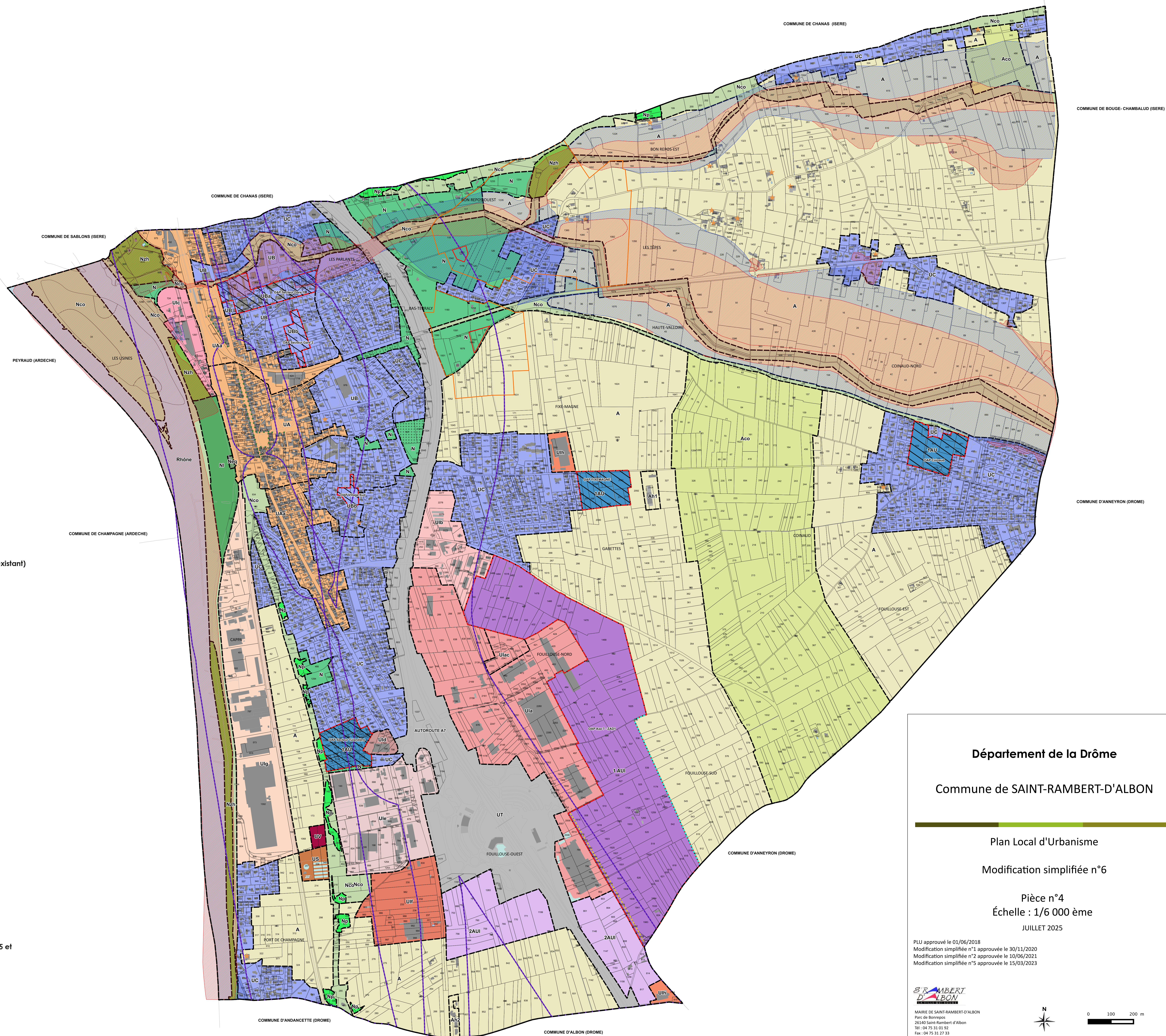
- Périmètre d'Orientement d'Aménagement et de Programmation
- Alignements commerciaux au titre de l'article R.151-37-4
- Emplacement Réservé
- Siège d'exploitation
- Zones de bruit (A7, RN7, Voie Ferrée)
- Secteurs concernés par une servitude de logements sociaux conformément aux articles L. 151-15 et R. 158-38 du Code de l'Urbanisme (voir règlement écrit)

Périmètre de protection des captages en eau potable :

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché

Zonage du Plan de Prévention du Risque d'inondation incluant les nouvelles zones inondables associées au règlement PPRI (Aléa Rhône mis à jour et étude Sogreah 2013) :

- Zone bleue
- Zone rouge



Département de la Drôme

Commune de SAINT-RAMBERT-D'ALBON

Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n°6

Pièce n°4

Échelle : 1/6 000 ème

JUILLET 2025

PLU approuvé le 03/06/2018
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/11/2020
Modification simplifiée n°2 approuvée le 10/06/2021
Modification simplifiée n°5 approuvée le 15/03/2023



MAIRIE DE SAINT-RAMBERT-D'ALBON
Parc de Bonrepos
26140 Saint-Rambert-d'Albon
Tél : 04 75 31 01 92
Fax : 04 75 31 27 33



INTERSTICE SARL - Urbanisme et conseil en qualité environnementale
61 rue Victor Hugo / 38200 Vienna
Tél : 04 74 29 95 60
contact@interstice-urba.com